



Compte rendu
Réunion de CLE du Boulonnais
du lundi 20 mars 2023 à Marquise

Membres présents :

M. LORGE – 6^e section de Wateringues
M. GAVOIS – CCT2C
Mme PAPYLE-LEFEBURE – Association Eau Secours 62
M. LEJOSNE – Adjoint au Maire de Desvres
M. ANNEBICQUE – VEOLIA
M. CAZIER – CDCK
M. HENNEQUIN – Maire d’Hesdigneul-lès-Boulogne
M. LECOUFFE – Conservatoire du littoral
M. BOULANGER – DDTM62
M. LEJEUNE – DREAL HdF
M. BARRE – Maire de Beuvrequen
M. GODEFROY – Ville de Boulogne-sur-Mer
M. DUFAY – Maire de Belle-et-Houllefort
Mme CONSILLE – Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer
M. QUEHEN – Carrières Vallée Heureuse
M. CALLEWAERT – Maire de Camiers
Mme. PROUVOT – Maire de Wissant
M. PARENTY – Maire de Bazinghen
Mme. GIVAUDAN – AEAP
M. LEMAIRE – AEAP
M. MUSELET – Chambre d’Agriculture
M. GROSHEITSCH – CCI Littoral HdF
M. GODEAU – PNR Caps et Marais d’Opale
M. GOUDALLE – CCDS
M. KOSMALKI – FDAAPPMA
M. PELLEGRIN – UFC Que Choisir
M. DOUCHAIN – Maire de Samer
M. JOUVENEL – Conseil Régional HdF
M. CAZIN – Président de la CLE
Mme. DENGLOS – Animatrice du SAGE du Boulonnais
Mme. ALEXANDRE – Directrice SYMSAGB

Membres excusés :

M. de LAURISTON – SDPPR62
M. LCONTE – CRC Normandie Mer du Nord
Mme. GILLIERS – Parc Naturel Marin EPMO
Mme. TELLIEZ – Maire d’Hardinghen

28 présents + 4 pouvoirs = 32 présents/représentés → **Quorum atteint (26)**

M. Cazin propose un tour de table des membres présents à la réunion. Il remercie chacun pour le temps accordé, ainsi que la CCT2C qui nous accueille dans leur salle du conseil communautaire. Cette 1^{ère} réunion de l'année 2023 marque le lancement de la révision du SAGE du Boulonnais, la précédente remontant à 2013. Elle est aussi l'occasion de valider la 3^e pré-liste de zones humides, déjà présentée lors de la CLE du 13 décembre 2022, mais qui n'avait pas pu être votée faute de quorum.

Ordre du jour :

- Délibération pour le lancement de la révision du SAGE du Boulonnais
- Présentation des Commissions Thématiques
- Election des Présidents des Commissions Thématiques
- Validation de la 3^e pré-liste de zones humides
- Point sécheresse
- Tournée des SAGE (jeudi 11 mai 2023)

1. Délibération pour le lancement de la révision du SAGE du Boulonnais

Mme. Denglos rappelle que la précédente révision du SAGE du Boulonnais remonte à 2013. Elle faisait suite aux nouvelles dispositions réglementaires énoncées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006. De même, l'approbation, en 2022, du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 rend nécessaire l'évolution du SAGE afin de prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires. Le SAGE du Boulonnais dispose de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SDAGE, pour une approbation en 2025. Bien que la révision soit obligatoire, son lancement doit être acté par un vote des membres de la CLE.

Délibération sur le lancement de la révision du SAGE du Boulonnais.

→ Validation du lancement de la révision du SAGE du Boulonnais.

2. Présentation des Commissions Thématiques

Mme. Denglos présente les 4 Commissions Thématiques (CT) qui vont être mises en place afin d'organiser et inclure les acteurs du territoire dans le processus de révision :

- Commission Qualité
- Commission Milieu naturel
- Commission Ressource en eau
- Commission Révision

Mme. Denglos développe ensuite les sujets regroupés dans chaque CT.

La Commission Qualité englobe :

- Les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) = zones démontrant une contamination des masses d'eau par l'Assainissement Non Collectif (ANC). Cependant, les données ANC étant insuffisantes pour le moment, ce sujet ne sera pas traité en CT en 2023.
- L'érosion avec la validation de la méthodologie et des cartographies identifiant les secteurs où l'érosion des sols et le ruissellement ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques. Il s'agira d'une réunion à la fin du premier semestre de 2023 ou au début du second semestre de 2023.

La Commission Milieu naturel englobe :

- Les Zones Humides (ZH) avec une mise à jour des pré-listes déjà validées en CLE, qui serviront de support pour la phase de communication/consultation. Cette dernière permettra, grâce aux échanges avec les communes, les agriculteurs..., d'obtenir de nouvelles données pour ajuster/affiner les cartographies. Il faudrait également discuter autour d'un « guide réglementaire » qui aiderait chaque acteur du territoire concerné par les ZH. Ces sujets seront à aborder rapidement en CT, probablement en juin 2023.
- Les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) = l'espace nécessaire à un cours d'eau lui permettant d'assurer ses fonctionnalités.
- Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).
Ces deux derniers points peuvent être réalisés jusque 2027. Il est prévu qu'ils soient pris en compte dans le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE). Ces sujets ne seront donc pas traités en CT en 2023.

La Commission Ressource en eau englobe :

- L'étude Volumes Prélevables menée par l'Agence de l'Eau en 2023. Elle est réalisée par le bureau d'études ANTEA. Il s'agit d'une étude plus simple et moins précise que celle qui sera effectuée par le SAGE du Boulonnais. De plus, elle concerne principalement les irrigants (le territoire du Boulonnais n'étant pas concerné). Deux réunions seront cependant à prévoir, une première en milieu d'année 2023 pour un bilan intermédiaire et une seconde en fin d'année 2023 pour un rendu de l'étude.
- L'étude Volumes Prélevables du SAGE du Boulonnais, qui est repoussée à la fin de l'année 2023, voire en 2024, afin d'avoir les premiers résultats de l'étude de l'Agence de l'Eau. Lors de ces réunions, les cahiers des charges de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de l'étude seront validés et le suivi des différentes phases sera effectué.
- La prise d'eau de surface de Carly. Une réunion est à prévoir également en milieu d'année 2023 afin de valider le cahier des charges de la future étude hydraulique de la lutte contre l'érosion et le ruissellement pour l'aire d'alimentation de la prise d'eau de surface de Carly.

M. Cazin précise que l'AAC de Carly est ultra prioritaire.

Mme. Denglos présente enfin la Commission Révision qui se place « au-dessus » des trois autres. Elle fera la synthèse des trois CT, suivra l'avancement de la révision dont la mise à jour du PAGD, du règlement et de l'atlas cartographique et le lancement de l'évaluation environnementale. Elle décidera, ou non, de faire appel à un prestataire extérieur.

Commission Qualité	Commission Milieu naturel	Commission Ressource en eau	Commission Révision
<ul style="list-style-type: none"> • ZEE (Zones à Enjeu Environnemental) • Erosion 	<ul style="list-style-type: none"> • ZH (Zones Humides) • EBF (Espaces de Bon Fonctionnement) • EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude Volumes Prélevables par l'AEAP • Etudes Volumes Prélevables par le SAGE du Boulonnais • Prise d'eau de surface de Carly 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des Commissions Thématiques • Suivi du processus de révision

3. Election des Présidents des Commissions Thématiques

Mme. Denglos propose, suite à la présentation des CT, d'élire un Président pour chacune d'entre elles. Ce dernier doit obligatoirement faire partie de la CLE.

M. Cazin insiste sur la représentation de chaque intercommunalité à la Présidence des CT.

M. Lemaire indique que les dates de CT sont fixées par rapport à la feuille de route du SAGE du Boulonnais 2023-2025.

M. Godefroy demande si les CT sont fermées aux sujets présentés sur les diapositives ou si elles peuvent être élargies.

M. Lemaire répond que c'est le minimum à traiter par rapport au cahier des charges de l'Agence de l'Eau mais, si la CLE le souhaite, elle peut ouvrir les CT à d'autres sujets.

M. Lejeune ajoute que ce sont trois CT d'expertise et une de synthèse visant à assurer la compatibilité du SAGE du Boulonnais avec le SDAGE.

M. Callewaert se présente comme Président de la Commission Qualité.

M. Dufaÿ se présente comme Président de la Commission Milieu naturel.

Mme Telliez se présente comme Présidente de la Commission Ressource en eau.

M. Hennequin se présente comme Président de la Commission Révision.

→ **Les 4 Présidents sont élus par les membres de la CLE.**

Mme Denglos évoque ensuite les membres des CT. Ces derniers peuvent appartenir à la CLE ou être extérieurs. Le message doit être passé aux experts, techniciens, services des collectivités... qui pourraient apporter leurs connaissances ou faire remonter des questionnements. Une personne peut appartenir à plusieurs CT, le seul critère demandé est d'être assidu et investi.

Une feuille d'inscription aux CT est mise en circulation dans la salle pour les premiers intéressés. Les inscriptions peuvent également se faire par retour par mail à l'animatrice du SAGE Amélie Denglos (sage@symsageb.fr).

4. Validation de la 3^e pré-liste de zones humides

Mme Denglos présente la 3^e pré-liste de zones humides. Elle est identique à celle de la précédente réunion de CLE du 13 décembre 2022. Elle contient 52 communes. Il est rappelé que la validation de ces pré-listes ne rend pas les cartes définitives. Il s'agit d'une étape dans le processus d'inventaire. Les cartes ne sont pas figées, elles évolueront jusqu'à la validation finale du SAGE en 2025. L'obtention de données complémentaires, lors de la phase d'échange et de communication avec les communes notamment, permettra d'affiner et ajuster la cartographie. A ce jour, il est à noter une dominance des zones humides à préserver sur le territoire du Boulonnais. Il manque notamment des données sur le drainage qui pourraient faire changer la tendance.

M. Cazin insiste sur le gros travail de communication qu'il y aura à faire sur l'inventaire auprès des communes. Il y aura une discussion avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs...). Les enjeux sont importants.

M. Muselet est satisfait que l'on puisse discuter de ces sujets en CT, notamment pour les terres en labour et les corps de ferme. Il veut une véritable concertation avec le monde agricole.

M. Lorge demande s'il y aura une réglementation sur les zones humides.

M. Lejeune rappelle que l'objectif des trois CT est également de discuter de la réglementation. En général, il n'y a pas de règles sur les zones humides de catégorie 3 (à vocation agricole) sur le bassin versant Artois-Picardie (dans les autres SAGE du bassin). Le but n'est pas de réglementer mais de valoriser les zones humides. Les SAGE ne rajoutent pas de contraintes supplémentaires par rapport à la réglementation déjà existante. Les pré-listes sont pour informer les porteurs de projet.

M. Boulanger complète qu'on ne peut pas anticiper un règlement pour les zones humides à préserver car rien n'est encore acté. Tant que le SAGE du Boulonnais n'est pas approuvé, les zones humides à préserver ne font pas l'objet de réglementation. L'intérêt est pour les zones humides à restaurer qui sont à titre informatif.

Mme Consille demande si la notion de ratio fonctionnel de compensation est claire pour tout le monde.

M. Boulanger explique qu'avant le ratio utilisé était surfacique. L'évaluation des fonctionnalités se fait par la méthode ONEMA et la validation finale est faite par la Police de l'eau.

M. Muselet ajoute qu'avant de compenser il y a « Eviter » et « Réduire ».

M. Lorge souligne qu'il est déjà difficile d'avoir des autorisations pour nettoyer les rivières, donc il est encore moins évident de préserver plusieurs hectares de zones humides, par exemple dans l'estuaire de la Slack.

Mme. Consille rappelle que les zones humides sont importantes et jouent un rôle dans la qualité des masses d'eau. Les répertorier fait gagner du temps dans les études menées par les pétitionnaires et également dans le cadre des mesures compensatoires. Indiquer leur présence dans la cartographie du SAGE ne rajoute pas de contraintes supplémentaires puisque ces milieux existent de toute façon et leur présence sera révélée par d'autres études. Cet inventaire est donc un gain de temps et d'argent. La déviation de Samer en est un exemple. De plus, elle précise que le rôle de la CLE est de faire de la pédagogie.

M. Cazin énonce les 5 communes encore non prospectées (Tardinghen, La-Capelle-lès-Boulogne, Fiennes, Doudeauville, Bournonville). Pour 4 d'entre elles il s'agit d'un problème d'agenda et la cinquième est plus problématique.

La 3^e pré-liste est soumise au vote par les membres de la CLE.

→ La 3^e pré-liste est validée par l'ensemble des membres de la CLE (une abstention).

M. Muselet justifie son abstention lors du vote en ajoutant que le travail doit encore évoluer et demande plus de précision.

5. Point sécheresse

Mme. Denglos présente une comparaison des niveaux de nappe (en mNGF) relevés en mars 2019 avec ceux relevés en mars 2023. Les données sont présentées pour les quatre piézomètres suivants :

- Puits communal à Hardinghen (nappe associée : Craie de l'Audomarois)
- Forage près du hameau Cour Colette à Baincthun (nappe associée : Calcaires du Boulonnais)
- Puits de la Ferme Delattre à Wirwignes (nappe associée : Calcaires du Boulonnais)
- Puits du hameau de Niembourg à Halinghen (nappe associée : Craie de la vallée de la Canche aval)

Les niveaux mesurés à Hardinghen et Baincthun au 20 mars 2023 sont inférieurs à ceux mesurés au 20 mars 2019, contrairement à Wirwignes et Halinghen où les niveaux sont légèrement supérieurs en 2023.

Mme. Denglos poursuit en présentant l'état d'écoulement des cours d'eau. Les données sont issues de la campagne d'observation de novembre 2022, menée par le réseau ONDE. Elles ne sont donc pas révélatrices de la situation actuelle.

Mme. Denglos évoque le Comité départemental de la Ressource en eau qui s'est tenu le jeudi 23 février 2023. La situation (état de recharge des nappes et état des débits des cours d'eau) sera réellement connue en mars/avril. Ces données donneront une idée de l'été qui nous attend en 2023. Il est à craindre que, s'il ne pleut pas tout le mois de mars, la situation pourrait être tendue cet été. Ce Comité a également été l'occasion de présenter le projet d'Arrêté-Cadre Interdépartemental « sécheresse » qui modifie les seuils de niveaux d'alerte. Un point d'honneur a été mis sur la sensibilisation des territoires.

Mme Consille indique que le Comité de Bassin se tiendra le 31 mars. Il est possible que l'état de vigilance soit enclenché sur le territoire, ce qui est inquiétant aussi tôt dans l'année. Pour être le plus efficace possible il faut dès aujourd'hui sensibiliser le public et faire passer des messages de sobriété. On a trop attendu l'année dernière. En 2023, il sera plus difficile d'avoir des dérogations qu'en 2022.

M. Callewaert estime que, par rapport au Sud de la France, le territoire n'est pas mal loti mais confirme cependant les propos de Mme Consille sur la nécessité de sensibiliser.

M. Lemaire rappelle qu'à partir du printemps, la végétation absorbe l'eau dans le sol. Les nappes ne se rechargent donc plus.

M. Goudalle interroge sur les plans de sobriétés qui devraient être mis en place.

M. Lemaire répond que dans deux jours se tiendra la journée mondiale de l'eau et il devrait y avoir le Plan Eau. En plus de la sobriété, il y a également les questions d'interconnexion, les problèmes de quantité mais aussi de qualité. En effet, plus de la moitié des captages sont contaminés (nitrates...). Il est important de s'intéresser à la quantité de la ressource mais s'il n'y a pas la qualité c'est problématique, surtout lorsque l'on est sur une tendance de dégradation de la ressource en eau.

6. Tournée des SAGE

Mme. Denglos présente la Tournée des SAGE qui aura lieu le jeudi 11 mai 2023 de 9h à 12h30 dans la salle du Conseil de la CAB. Elle fait suite à la dernière Tournée des SAGE qui s'est tenue en 2020. L'objectif est de réunir l'Agence de l'Eau, les membres de la CLE et des membres extérieurs afin de dresser un bilan des travaux effectués pour atteindre le bon état des masses d'eau et proposer des nouvelles actions, notamment dans le cadre de la révision du SAGE. L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et de ses enjeux
- Intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme
- Validation de la feuille de route du SAGE du Boulonnais 2023-2025 : identification des actions prioritaires
- Atteinte des objectifs de bon état pour 2027 : présentation de la démarche PERISCOP mise en place à l'échelle de chaque masse d'eau par l'Agence de l'Eau.

Mme Denglos ajoute que cet échange permettra de présenter l'avancement du Contrat Masse d'Eau Slack et d'impliquer les acteurs du territoire dans le projet. Il sera aussi l'occasion de faire un retour sur le Comité Masse d'Eau qui s'est tenu le lundi 13 mars 2023.

M. Lemaire complète que l'objectif majeur est l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027. Aujourd'hui seulement 20% des masses d'eau sont en bon état et l'objectif est d'atteindre 50%. C'est l'opération coup de poing pour le bon état. Il faut dresser un plan d'action avec les différents maîtres d'ouvrage pour améliorer les points noirs. Ce Contrat doit se faire en partenariat avec les acteurs du territoire.

M. Cazin conclut la réunion en remerciant de nouveau les présents pour leur participation. Il invite les membres de la CLE à se réunir le jeudi 11 mai pour la Tournée des SAGE et annonce que la prochaine réunion de CLE aura lieu en juin.